

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

## CONSEIL MUNICIPAL

### **Compte rendu sommaire de la séance du 17 octobre 2018 A 20h00**

**Présents :**

Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Nicolas BERTRAND, Rolland JUNILLON, Chantal CORNILLON, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Patrick MENETRIEUX

**Absents :**

Corinne FAY ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE  
Barbara VERILHAC ayant donné procuration à Marielle TAVERNIER  
Philippe AUBRY  
Catherine GERIN  
Lydie MERLE  
Frédéric CULOSSE

**Secrétaire de séance :** Perrine URBAIN

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Les membres présents lors du conseil municipal du 12 septembre 2018 signent le registre des délibérations.

#### DECISIONS DU MAIRE

**Décision n° 2018-24**

Signature d'un avenant au marché initial de la mission CSPS avec la société CP2S pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant, pour prolonger la durée de la mission de CSPS pour venant à expiration le 13 novembre 2018, aux mêmes clauses et conditions que celles du marché initial pour un montant de 607,00 € HT en sus du montant initial, soit 2262,00€ HT au total.

**Décision n° 2018-25**

Demande de subvention, la plus élevée possible auprès du Conseil départemental pour les travaux de transformation d'un hangar route de Valence en espace ludique intergénérationnel. Les modalités de financement sont les suivantes :

- Subvention Conseil Départemental sollicitée : 43.523€ (20%)
- Subvention CAF sollicitée : 58.483 € (26,87%)
- Contrat de Ruralité obtenu : 20.000€ (9,19%)
- Solde du fonds de concours de VALENCE ROMANS AGGLO : 8.000€ (3,68%)
- Autofinancement commune : 87.611€ (40,26%)

**Décision n° 2018-26**

Signature d'un contrat avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION sise à VALENCE 26903 Cedex 9, 42 Avenue des Langories, BP87, pour la mission de contrôle technique comprenant une mission L, une mission LE, une mission SEI, une mission HAND, une mission PS et une mission ATT-HAND relative aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la Poste en vue de la création d'une maison médicale pour un montant de 3.500,00€ HT.

**Décision n° 2018-27**

Signature d'un contrat avec l'entreprise DROME ARDECHE COORDINATION – 19 Boulevard Servet 26100 ROMANS SUR ISERE pour la mission de CSPS relative aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la Poste en vue de la création d'une maison médicale pour un montant de 1.288,00€ HT.

**Décision n° 2018-28**

Signature d'un contrat avec le cabinet A.G.C. CONCEPT ARCHITECTES, Rovaltain TGV 7 Rue Olivier de Serres - BP 21006 CHATEAUNEUF SUR ISERE -26958 VALENCE CEDEX 9 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie pour un montant forfaitaire provisoire de 2.700 € HT.

**Décision n° 2018-29**

Attribution du lot 1 « Plâtrerie-Menuiserie-Peinture » pour les travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, à LA PALETTE D'AURELIEN- 2 Rue de la Garenne-07370 SARRAS pour un montant de 7.611,50€ HT.

**Décision n° 2018-30**

Signature d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement initial avec LA PALETTE D'AURELIEN -2 Rue de la Garenne-07370 SARRAS pour le lot 1 « Plâtrerie-Menuiserie-Peinture » du marché de travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, aux termes duquel suite à une moins-value résultant de la suppression de la prestation de la fourniture de stickers, le prix initial du marché égal à 7.611,50€ HT est abaissé à 7.311,50€ HT.

**Décision n° 2018-31**

Attribution du lot 2 « Electricité » pour les travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, à ARNAUD ELECTRICITE- Quartier Montagne-325 Chemin de Bellevue-26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE pour un montant de 2.849,60€ HT.

**Décision n° 2018-32**

Signature d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement initial avec ARNAUD ELECTRICITE – Quartier Montagne- 325 Chemin de Bellevue- 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE pour le lot 2 « Electricité » du marché de travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, aux termes duquel suite à une plus-value résultant de prestations supplémentaires diverses, le prix égal initialement à 2.849,60€ HT est égal à 3.137,10 € HT.

**Décision n° 2018-33**

Demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental pour la restauration de 5 drapeaux des conscrits des années 1901, 1924, 1929, 1930 et 1931. Les modalités de financement sont les suivantes :

- Subvention Conseil Départemental sollicitée : 1.354,00 € (20%)
- Autofinancement commune : 5.418,50 € (80%)

**Décision n° 2018-34**

Demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental une subvention la plus élevée possible, pour la mise en place d'un parcours signalétique et touristique. Les modalités de financement sont les suivantes :

- Subvention Conseil Départemental sollicitée : 144,26 € (20%)
- Autofinancement commune : 577,07€ (80%)

**Droit de préemption non exercés :**

NEANT

**DELIBERATIONS**
**D2018-09-01 : MANDAT SPECIAL DONNE POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU 101<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

Le conseil municipal après avoir délibéré accorde un mandat spécial à Madame Aurélie LARROQUE, Maire d'Alixan pour se rendre au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires qui se déroulera du 19 au 22 novembre 2018 à Paris, dit que les frais de transports et les frais d'hébergement occasionnés pour ce déplacement seront pris en charge par la Commune par mandat administratif et que les repas seront remboursés sur présentation de factures, charge Madame Le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09- : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2018**

**Délibération retirée**

**D2018-09-02 : BUDGET COMMUNE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise la décision modificative n°4 du budget commune comme présentée ci-dessous, afin de réaffecter les dépenses dans la section d'investissement

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031 : Frais d'études	- 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 – 151 : Constructions		+ 10 000,00 €		
<b>Total DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-10 000,00 €</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-03 : TRAVAUX AU CIMETIERE (FACTURE MOURIER) SUITE AU RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte la prise en charge de la facture des pompes funèbres Mourier pour un montant de 630€ TTC (travaux de construction d'une fondation en béton armé rehaussée et d'une bordure) afin de protéger une concession sans propriétaire connu suite à des dégâts de ruissellement des eaux pluviales au cimetière d'Alixan.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-04 : AVENANT N° 5 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 au lot n°1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société SARL ROUCHIER BETON ARME pour les travaux supplémentaires pour un montant de 966,00 €HT

- travaux d'enduits de façades

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-05 : AVENANT N° 3 AU LOT N°3 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UN CAFE RESTAURANT**

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°3 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un café-restaurant avec la société GH BAT pour les travaux supplémentaires pour un montant de 1 244,30€ HT

- Blocs portes CF

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-06 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le plan de financement présenté ci-avant, sollicite une subvention de l'Etat au titre de du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) la plus élevée possible, pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ladite subvention.

DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Taux	Montant HT
Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection : Phase 1 :	31.493,69€	37.792,42 €	<i>Subvention d'investissements</i>		
Phase 2 :	25.754,58€	30.905,49€	Région sollicitée	52,40%	30.000,00€
			Etat (FIPD) sollicité	27,60%	15.800,00€
			Total	80,00%	45.800,00€
			<i>Solde : commune, financement assuré de la manière suivante</i>		
			Autofinancement	20,00 %	11.448,27€
			Prêt		0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>57.248,27€</b>	68.697,91€	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	100%	<b>57.248,27 €</b>

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-07 : AUTORISATION A DONNER A BAIL DEROGATOIRE POUR LE CAFE RESTAURANT (Annule et remplace la délibération n°2017-05-06 du 11 septembre 2017)**

Le conseil municipal après avoir délibéré retient la candidature de Monsieur et Madame Yoan ANDRE pour l'exploitation du café-restaurant dans les locaux sis, 5 place de la Mairie 26300 ALIXAN, charge Madame le Maire de passer le contrat de bail correspondant et de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-08: CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE D'ALIXAN**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les termes de la convention de de groupement de commandes, pour la réalisation de travaux d'aménagement au centre multi-accueil « Les 3 p'tits chaussons », autorise Madame le Maire à signer ladite convention, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-09 : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT D'AIDE COMMUNALE AUX ENTREPRISES- DELIBERATION DE PRINCIPE**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le principe de mise en place d'un règlement d'aides communales aux commerces de proximité situés en centre bourg, approuve la création d'une Commission Economie, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour la mise en place du projet en janvier 2019.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-10 : DELIBERATION MOTIVEE PAR SECTEURS INSTAURANT UN TAUX SUPERIEUR A 5% (DANS LA LIMITE DE 20%) ZONE AUa3DU PLU – SECTEUR LES FAURES**

Considérant que l'accueil de nouvelles constructions à usage d'habitation sur le secteur en question nécessite, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- Aménagement et de la voie traversant le hameau pour sécuriser les déplacements ;
- Traitement des eaux pluviales liées à la densification de l'urbanisation (ER 24) ;
- Renforcement/Extension du réseau électrique ;

Considérant que le coût global des travaux y compris maîtrise d'œuvre, frais d'études annexes et acquisitions foncières a été évalué à 177.000 € HT par une étude préliminaire réalisée par la commune sur le secteur.

Le conseil municipal après avoir délibéré institue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le secteur délimité zone UD du hameau des Faures au PLU, un taux majoré de 18,9 % pour la Taxe d'Aménagement, reporte la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information ; charge Madame Le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-11 : DELIBERATION MOTIVEE PAR SECTEURS INSTAURANT UN TAUX SUPERIEUR A 5% (DANS LA LIMITE DE 20%) ZONE AUa3DU PLU – SECTEUR LES CHAMBRES**

Considérant que l'accueil de nouvelles constructions à usage d'habitation sur le secteur en question nécessite, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- *Aménagement et de la voie traversant le hameau pour sécuriser les déplacements ;*

Considérant que le coût global des travaux y compris maîtrise d'œuvre, frais d'études annexes et acquisitions foncières a été évalué à 71.000 € HT par une étude préliminaire réalisée par la commune sur le secteur.

Le conseil municipal après avoir délibéré institue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le secteur délimité zone UD du hameau des Chambres au PLU un taux majoré de 12,8 % pour la Taxe d'Aménagement ; reporte la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information ; charge Madame Le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-12 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION ADELA**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le montant de la subvention complémentaire allouée à l'association ADELA, égal à 150€ pour leur prestation lors du vernissage de la 10<sup>ème</sup> édition de « Chemin de Peintre » le samedi 6 octobre 2018, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-13 : AIDE FORFAITAIRE POUR APPRENTIS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPES**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le versement aux apprentis reconnus travailleurs handicapés une aide à la formation d'un montant forfaitaire de 1525 € durant la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage pour l'acquisition de matériel scolaire et professionnel nécessaire à la formation qui sera entièrement remboursée par le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique (FIPHFP), prévoit une enveloppe de crédits au chapitre correspondant du budget de la commune, charge Madame le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour la mise en place du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2018-09-14 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS OCCASIONNELS**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les créations des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel ou saisonnier ainsi proposés ci-dessous, autorise Madame le maire à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes, prévoit une enveloppe de crédits au chapitre correspondant du budget de la commune, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Nature des besoins	Niveau de recrutement et rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Nombre d'emplois
Ressources humaines, urbanisme, Comptabilité, administration générale	Adjoint administratif de 2eme classe	28h00	1

**Voté à l'unanimité**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Agenda :**

- Réunion Anim2prox : le vendredi 19 octobre 2018 à 19h00 Salle polyvalente
- Conseil d'Administration CCAS : mercredi 24 octobre 2018 à 19h30 Mairie
- Cérémonie des nouveaux arrivants + cérémonie de la citoyenneté : le samedi 27 octobre 2018 à 11h en mairie
- Cérémonie du centenaire du 11/11 : Dimanche 11 novembre à 11h00 RDV au pied de l'escalier monumental.
- Congrès des Maires de France à Paris : du 19 au 22 novembre 2018
- Prochain Conseil Municipal – mardi 04 décembre à 20h00

A Alixan le 22 octobre 2018  
Le Maire,  
Aurélié LARROQUE

